

PARACHA KI TETSE - כי תצא

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée: 18h36 • Sortie: 19h53 **PARIS-IDF**: 20h36 • 21h44 **Tel-Aviv** 18h58 • 19h56

Marseille 20h14 • 21h16 **Miami** 19h32 • 20h26 **Palerme** 19h34 • 20h32

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Nous retrouvons dans notre paracha 74 des 613 commandements. Moché prescrit aux Bnéis Israël les lois concernant la "yéfat toar", la captive non-juive qu'un soldat désire épouser. Puis le texte décrit les lois de l'héritage double pour le premier-né, celles concernant le fils rebelle "Ben sorer oumoré", la Mitsva de s'entraider, l'interdiction de s'habiller à la façon du sexe opposé, la Mitsva "Chiloua'h haken" consistant à renvoyer la mère pour prendre les œufs, l'obligation de mettre un parapet sur le toit des maisons "Maaké" ou enlever tout objet dangereux des lieux nous appartenant, les différents croisements interdits (entre espèces végétales ou animales différentes), l'interdiction de porter du "chaatnez", mélange fait de laine et de lin, et la Mitsva des Tsitsit.

Ensuite, nous trouvons la description des procédures judiciaires et des sanctions applicables dans le cas d'un adultère, dans les cas de viol ou séduction d'une jeune fille non mariée, ainsi que pour le mari qui accuserait injustement son épouse d'infidélité. Sont mentionnées également les lois concernant les personnes avec qui il est interdit d'avoir des relations, l'attitude à adopter vis-à-vis de ceux qui souhaiteraient intégrer l'assemblée d'Israël, l'importance de la pureté à l'intérieur du camp, l'interdiction de prêter à intérêt à un Juif, les règles du divorce, les dispenses de service militaire pour les jeunes mariés ou ceux qui viennent d'acquérir une nouvelle maison ou de planter une vigne, la façon dont doit être rémunéré un salarié, les parts de la récolte à laisser aux glaneurs, la loi du lévirat, l'obligation de ne posséder que des poids et des mesures justes...

La paracha se conclut sur le passage « Zakhor », « Souviens-toi », qui nous demande de nous rappeler de l'attaque du peuple d'Amalek sur le chemin après la sortie d'Égypte et l'injonction d'effacer son souvenir.

« La règle générale est la suivante : Si l'on veut soumettre la klipa (force du mal, impureté), il faut être joyeux ... car 'quand l'un se lève, l'autre tombe'. »

(Rabbi Elimélé'h de Lizhensk, Noam Elimélé'h – Vaéra)

« Quand tu sortiras pour la guerre sur tes ennemis, ... » (Ki Tétsé 21,10)

Notre paracha et les deux précédentes, Réeh et Choftim, sont toujours lues dans la période d'entrée du mois d'Eloul, le mois de préparation au grand jour du jugement Roch haChana.

Réeh (vois) nous invite à une introspection, 'regarder' en face nos faiblesses, nos erreurs.

Choftim (des juges et des officiers tu te donneras) nous exhorte à les juger honnêtement et objectivement.

Une fois fait, il nous reste à sortir en guerre contre elles et notre yetser ara (Ki Tétsé-'tu sortiras en guerre') et nous battre pour changer tant que possible, arranger, même un peu.

Pour un juif, en ce mois particulier d'Eloul, tel est le bon comportement à avoir. Non-pas qu'il rende service à qui que ce soit en agissant ainsi, mais parce qu'en vue de l'année à venir, avec tous les défis qu'elle comportera, c'est à lui-même qu'il rend le meilleur service qui soit.

Les initiales de ces 3 parachiot (כי-תצא, שָׁפְטִים, רֵאָה) forment le mot כשר : telle est l'attitude qui convient.

(Source Adaptation Dvar Torah de Rabbi Mordeh'aï Dayan)

BIRKAT HALÉVANA, La Bénédiction de la Lune :
ce mois de Elloul du Jeudi 20 Août au Jeudi 27 Août 5786 (nuit incluse)

« Quand sortira un camp sur tes ennemis, tu te garderas de toute chose mauvaise. »

(Ki Tétsé 23,10)

Rachi commente "Tu te garderas" : *« Car le Satan passe à l'attaque à l'heure du danger (Yerouchalmi Chabath 2, 6). »*

Le Tiférète Chlomo commente ce verset en disant qu'il semble qu'il s'agisse d'une allusion au jour de Roch Hachana au cours duquel les camps du "Sitra A'hra" ("du côté de l'impureté", du Satan) se dressent contre l'homme lorsqu'il est jugé, comme il est dit (Iyov 2, 1) : « Et les fils d'Elokim (Midate Hadine) vinrent se dresser devant Hachem (...) ».

L'essentiel de la préparation à ce jour consiste à faire régner la fraternité et l'amitié entre les Bné Israël. Le verset *« Quand sortira un camp sur tes ennemis, tu te garderas de toute chose mauvaise »* vient suggérer de s'abstenir de parler en mal de notre prochain et de ne voir aucun de ses défauts.

Et c'est également ce que vient nous apprendre le verset du Téhilim 34 : « Qui est l'homme qui désire la vie ? (34,13) » (on demande à Roch Hachana : "Ecris-nous dans le Livre de la vie") « Garde ta langue du mal (34,14) » (ne parle pas en mal de ton prochain), « éloigne-toi du mal et fait le bien (34,15) » (et trouve lui des arguments qui plaident en sa faveur).

C'est en cela que consiste notre préparation à Roch Hachana, afin que notre jugement soit favorable. Car si un homme considère son prochain comme juste, alors on l'inscrira lui aussi dans le Livre des justes.

Grande est la force d'une bonne parole pour élever l'âme d'un homme et insuffler en lui un esprit nouveau ! Dès lors, personne ne peut arguer : « Qui suis-je pour encourager les autres ? »

Souvenons-nous qu'un bon mot est toujours à propos, en toute circonstance !

A Tibériade, habitait un juif qui n'était pas tout à fait sain d'esprit (D.ieu Préserve). Le bain du Mikvé qui existait alors était très étroit et ne pouvait contenir qu'une ou deux personnes à la fois.

Un jour, l'Admour Rabbi Mordékhaï 'Haïm de Salonime se rendit au Mikvé qui était rempli de monde, dont l'homme qui n'avait pas toute sa tête. Lorsque celui-ci aperçut le Rabbi qui attendait debout parmi les autres, il s'exclama : « Faites place au saint Rabbi qui se trouve parmi nous ! »

Une fois le Rabbi sortit du Mikvé, il se tourna vers les gens qui l'entouraient :

- « Écoutez bien : ce juif n'est pas sain d'esprit et nous nous trouvions dans un Mikvé. Et malgré tout, j'ai tiré beaucoup de plaisir de la petite marque de respect qu'il m'a adressée. Car c'est ainsi que le Saint-Béni-Soit-Il a créé la nature de l'homme : il a une jouissance de paroles encourageantes venant de quiconque. Et celui qui les prononce mérite une très grande récompense. »

(Source adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Celui qui accepte le Saint-Béni-Soit-Il comme IL Est, le Saint-Béni-Soit-Il, également, l'accepte comme il est. »

(Rabbi Avraham Yéhochoua Hechel d'Apta, le Ohév Israël)

« Renvoyer, tu renverras la mère, et les petits tu (les) prendras pour toi, (...), tu prolongeras les jours. » (Ki Tétsé 22,7)

La Mitzva de 'Chiloua'h haKen' (renvoyer la mère oiseau avant de prendre ses petits) est l'une des deux mitsvot de la Torah dont l'accomplissement est récompensé par une longue vie. L'autre célèbre mitsva concernée étant celle de 'Kiboud Av vaEim' (honorer ses parents).

Quel point commun y a-t-il entre ces 2 mitsvot ?

Le Talmud de Jérusalem (Péah) affirme que ces deux mitsvot sont diamétralement opposées.

Il appelle 'Kiboud Av vaEim' "la plus difficile des mitsvot difficiles".

C'est l'une des mitsvot les plus difficiles à accomplir, c'est pourquoi on trouve des Amoraim dans le Talmud qui disent : « Je serais mieux loti si je n'avais jamais vu mes parents. » Il est très difficile, au moins à un moment de sa vie, de ne pas avoir été dur envers ses parents. Le respect que nous devons et devrions leurs témoigner est incalculable !

En revanche, le Talmud qualifie 'Chiloua'h haKen' de "la plus facile des mitsvot faciles". C'est une mitsva qui ne coûte rien et ne nécessite aucune préparation.

Et c'est ainsi que le Yerouchalmi (le talmud de Jérusalem) formule le 'dénominateur commun' qu'il y a entre ces deux mitsvot : La Torah attribue la même récompense à ces deux mitsvot afin de souligner qu'il est impossible de déterminer la récompense des mitsvot en fonction de leur degré de difficulté.

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°572 Claude Eliahou Benichou)

**« Les jours du pauvres sont tous mauvais,
mais qui a le cœur content est toujours en fête »**
(Michlé 15,15)

**« Quand tu sortiras pour la guerre sur tes ennemis, Hachem, ton Eloqim, le donnera
dans ta main, ... » (Ki Tétsé 21,10)**

Selon Rabbi 'Haïm Vital c'est un ordre pour celui qui sort en guerre « Quand tu sortiras pour la guerre » : il est tenu de se convaincre que la délivrance est dans les mains d'Hachem et que c'est Lui qui donne la force de réussir. Et alors s'accomplira la suite du verset : « Il le donnera dans ta main », et ce sera par le mérite de ta confiance en D.ieu.

Celui qui place sa confiance en l'Éternel se verra enveloppé de Ses bontés. Et il en est ainsi dans tous les domaines. Quelqu'un qui, malgré sa Hichtadloute pour sa subsistance, place sa confiance en Hachem et est convaincu que de Lui dépend sa réussite méritera effectivement de recevoir Son aide dans toutes ses entreprises. Et cela est valable pour tous les besoins d'un homme, par le mérite de sa confiance, il verra s'accomplir les termes du verset : « Hachem le donnera dans ta main », il méritera l'aide du Ciel et la réussite.

Lorsque le Maharam Chik, Av Beth Din de 'Housset, tomba malade, vint lui rendre visite le Yétev Lev de Siguet.

- « De grâce » lui dit le Maharam Chik, « priez pour ma complète guérison, parce que, réellement, j'ignore pourquoi je suis frappé de cette maladie. Nos sages de mémoire bénit disent (Berah'ot 5a) que si des épreuves s'abattent sur un homme, il doit examiner ses actes (...) et s'il ne trouve rien, qu'il les fasse dépendre de la négligence dans l'étude de la Torah. Néanmoins, je ne ressens pas la moindre négligence dans ce domaine. »

- « Que vous manque-t-il ? » lui demanda le Yétev Lev.

- « Il ne me manque que de la force » répondit le Maharam Chik.

- « Il est écrit (Isaïe 40, 31) », reprit le Yétev Lev : « *"Ceux qui espèrent en Hachem acquièrent (יְחַלְפִּי - lit. échantent) la force."* Or, il est connu que l'un des procédés d'acquisition est celle dite par "échange" ('Halifine) : l'acquéreur donne à l'autre quelque chose et grâce à cela, ce dernier lui fait acquérir l'objet. Par conséquent, on peut expliquer "ils acquièrent (lit. échantent) la force" comme suggérant que l'acquisition se fait par "échange". Comment acquiert-on de la force d'Hachem qui possède la force et la puissance ? En "l'échangeant" contre de l'espérance et de la confiance en Lui. C'est le sens du verset : "Ceux qui espèrent en Hachem ils acquièrent la force", ils échantent le mérite de l'espoir et de la confiance en Hachem contre de la force. » (Source adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

**« Quelle est la différence entre un rabbin et un commerçant ?
Le commerçant vous propose quelque chose dont vous n'avez pas besoin...
mais dont vous avez envie.
Le rabbin, lui, vous propose quelque chose dont vous n'avez pas envie...
mais dont vous avez besoin. »**
(Rav Yossef 'Haïm Sitruk)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Les mentions du nom de D.ieu dans l'étude : peut-on les prononcer ?

R : Celui qui étudie le Talmud ou les Midrachim de nos Sages, ou le Zohar HaKadoch, et qui arrive à un verset contenant une mention du nom de D.ieu, doit prononcer le Nom de D.ieu tel qu'il se lit (ndlr: "Ado-naï).

Et il en va de même pour celui qui enseigne en public et qui cite des versets dans son discours : il a le droit de prononcer le Nom de D.ieu tel qu'il se lit. Et même s'il ne récite pas le verset en entier mais seulement une partie.

En revanche, dans la formulation des bénédictions qui se trouvent dans le Talmud, on ne prononce pas le Nom de D.ieu tel qu'il se lit. On dira plutôt "HaChem", et de même on dira "Elokim" ou "Elokeinou" avec un Kouf [Yehavé Daat 3, 13].

Q : Quelle maison est concernée par l'obligation de la mézouza ?

R : Seule une maison est concernée par l'obligation de la mezouza, mais une soucca ou un camion en sont dispensés [Halikhot Olam 8, p. 300].

Concernant une caravane, les décisionnaires ont écrit qu'elle est soumise à l'obligation de la mézouza, mais on ne fera pas de bénédiction lors de la pose de la mézouza, car il s'agit d'une construction provisoire [Teshouvo VeHanhagot 2, 542; _Binyan Av_ vol. 1].

Q : Quelle est la définition d'une ouverture qui rend obligatoire la mézouza ?

R : Une ouverture n'est soumise à l'obligation de la mézouza que si elle possède deux montants et un linteau.

Et les décisionnaires divergent pour savoir si le plafond est aussi considéré comme un linteau. C'est pourquoi, en pratique, si les montants vont jusqu'au plafond, il faut fixer une mézouza sans faire la bénédiction.

(traduction Ouriel David ben Rabbi H'aïm, issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5786)

« "Amalek" a la même valeur numérique (240) que "ram" (élevé). Il s'agit de l'orgueil, qui est la klipa d'Amalek, qui fait fauter Israël. »

(Rabbi David Hanania Pinto)

***Celui qui parle d'un Tsaddik le jour de sa Hiloula , celui-ci prie pour lui et le protège
Ce Samedi 9 Eloul 5786 c'est la Hilloula de Rabbi Tsadok haCohen de Lublin***

Né en 5583 (1823), Rabbi Tsadok haCohen était connu pur être un génie des son plus jeune âge. A huit ans il avait déjà étudié tout le talmud Bavel. Il est l'auteur de 'Or Zaroua LaTsadik', 'Tsiddkat HaTsadik', 'Lévouchei Tsedaka', 'Otsar haMelekh' et du 'Sefer haZicronot', entre autres...

Ses contemporains racontaient que lorsqu'il étudiait la Kabala ou le Zohar, sa concentration était si pure et détachée de la matière que les gens assis à côté de lui pouvaient ressentir une élévation spirituelle immédiate, comme si l'air de la pièce devenait plus pur.

Toute sa vie, Rabbi Tsadok refusa d'être considéré comme un faiseur de miracles ou un devin, préférant se cacher derrière l'étude pure de la Torah. Pourtant, sa sainteté était telle que son esprit ne s'interrompait jamais d'étudier, même pendant son sommeil. Il a ainsi rédigé un ouvrage intitulé 'Divrei H'alomot' ('les paroles des rêves') dans lequel il a consigné des secrets de la Kabala et des révélations prophétiques qui lui étaient dévoilés chaque nuit par le Ciel, alors que son corps physique dormait.

Le grand Rabbi de Gour disait de lui : « *L'esprit de Rabbi Tsadok n'appartient pas à notre génération, il est le prolongement direct des prophètes d'Israël.* »

Un jour, un homme d'affaires juif, complètement éloigné de la religion, et en grande difficulté financière, voyageait dans un train à travers la Pologne. Soudain, de façon inexplicable, il fut pris d'une crise d'angoisse. Pris de panique et sous le coup d'une incontrôlable pulsion, il descendit du train à la station suivante, Lublin.

Il commença à errer dans les rues quand il aperçut une foule se diriger vers une certaine maison, qui n'était autre que celle de Rabbi Tsadok. L'homme se laissa porter par la foule et entra dans la pièce où se trouvait le maître.

Avant même qu'il ne puisse ouvrir la bouche pour dire un mot, Rabbi Tsadok leva les yeux vers lui et le fixa intensément :

« Dans le train que tu viens de quitter, tu as ramassé un sac oublié par un homme et contenant tous ses économies. Le Ciel t'a contraint à descendre de ce train et t'a envoyé ici pour te préserver de la tentation de garder cet argent et que tu ne rates pas le but de ton incarnation. Reprends le train en sens inverse, va au bureau des objets trouvés de la station finale, signale-le, et ta détresse financière actuelle sera résolue de manière honnête. »

L'homme blêmit. Non seulement le Rabbi avait vu à distance son voyage en train, mais il avait lu dans ses pensées et perçu la crise financière qui le rongait en secret et qui menaçait de le faire basculer dans la malhonnêteté. Submergé par cette démonstration de Rouach HaKodech, l'homme éclata en sanglots. Il suivit le conseil du tsadik et changea radicalement de vie, devenant l'un de ses plus fidèles disciples.

Le 9 Eloul 5660 (1900) l'âme pure de Rabbi Tsadok haCohen quitta ce monde. Que par son immense mérite nous soyons tous inscrits et scellés pour une merveilleuse année avec la Guéoula dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours Amen.

**CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE,
LÉCHANA TOVA TIKTÉVOU VÉTI'HTÉMOU !
לשנה טובה תכתבו ותחתמו !**

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(**"C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche",** שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא,

Laurent Yossef ben Rah'el, Jonas Aaron ben Baya, Grabriel ben Solika, Gilles Yossef ben Arlette, Itsh'ak ben H'anina, L'enfant Aharon ben Esther, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, Yona ben Simh'a, Victor Houani H'aïm ben Julie, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Philippe Nissim ben Hanna Claudine, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortunée Messaouda, Sachia H'aya Rah'el bat Yael Berti, Baya bat Ra'hmona, Annie Rose bat Colette Fanny, Baya bat Ra'hmona, Laurence Dvorah bat Rina, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam
:אמן !

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן !

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'aï ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786), Yaffa bat Dada (7 Eloul 5785), Yaakov ben Frih'a (5 Tichri 5785), Réfael Foar ben Toufh'a (26 Adar 5786), Ilda H'aya Bélara bat Gaston et Eliane (15 Iyar 5786), Yonathan Yaakov Haïm ben Dévorah (18 Iyar 5786), Adassa Adasse bat Yéochoua (24 Yiar 5786), Yéhouda ben Yossef (4 Sivane 5786), Talya Haya Ruth bat Sarah (8 Sivane 5786), Andrée Esther Tita bat H'aïm vé Emma (13 Sivane 5786), Yossef Léon ben Sultana (22 Sivane 5786), Yossef ben Rahamime (22 Sivane 5786), H'aya Léa bat Esther (2 Tamouz 5786), H'édva bat Agnès (13 Tamouz 5786), Rav Ron Miché ben Aviva (14 Tamouz 5786) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**